

**ASSEMBLÉE NATIONALE**13 octobre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° I-3656

présenté par

M. Raux, Mme Arrighi, Mme Sas, M. Ben Cheikh, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain,  
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,  
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché,  
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

---

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

I. – À la première phrase du III de l'article L. 841-5 du code de l'éducation, le montant : « 90 € » est remplacé par le montant : « 37 € ».

II. – La perte de recettes résultant du présent article pour les établissements publics d'enseignement supérieur, des établissements mentionnés aux articles L. 443-1 et L. 753-1 du code de l'éducation ou à l'article L. 1431-1 du code général des collectivités territoriales dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur, des établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement du groupe Écogiste - NUPES propose de réduire le montant de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Alors que la CVEC avait été fixé initialement à hauteur de 90 euros par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, elle a atteint en cette rentrée 2023 100 euros en raison de son indexation sur l'inflation.

Le fondement même de cette contribution pose problème : les étudiant·es ne devraient pas avoir à payer pour accéder à l'université publique, d'autant plus dans un contexte de grande précarité étudiante. Si les boursiers en sont exonérés, nous savons qu'ils ne sont pas les seuls à être touchés par la précarité tant le système de bourse est inadapté aux conditions de vie des étudiants et laissent beaucoup de jeunes de côté. Cette taxe étudiante constitue un véritable poids pour leur pouvoir

d'achat alors que 47% des étudiants interrogés par l'association Linkee vivent en dessous de 400 euros par mois.